



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 50118

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les préoccupations exprimées par les représentants de l'union régionale des foyers de jeunes travailleurs du Nord - Pas-de-Calais (UFJT). Il s'avère que les associations UFJT concourent à la socialisation des jeunes, notamment en matière de formation, de santé, d'accueil et d'habitat. Ainsi, chaque année, 240 000 jeunes ont accès aux services de l'UFJT, et 120 000 jeunes résident dans leurs structures pour des séjours de différentes durées. Alors que l'État et les partenaires institutionnels soutiennent les missions d'intégration de l'UFJT et reconnaissent leur utilité sociale, il apparaît que ces structures font actuellement l'objet de contrôles répétés de la part des services de la concurrence et des services fiscaux. En effet, en moins de deux ans, l'administration fiscale a contrôlé plus de foyers de jeunes travailleurs (FJT) qu'au cours des 30 années précédentes et dans le même temps, les impositions d'office des FJT accompagnées de redressements, qui se chiffrent en milliers de francs, auront été trois fois plus nombreuses. Ces associations se voient exiger non seulement la TVA mais également l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, l'imposition forfaitaire annuelle ainsi que la taxe d'apprentissage. La pérennité de cette politique de fiscalisation serait ainsi de nature à modifier la pratique de ces associations, voire à entraîner plusieurs cessations d'activité alors que ces quatre impôts commerciaux semblent habituellement se référer à la nature lucrative des entreprises. En conséquence, compte tenu du fait que le résultat financier moyen des FJT est déficitaire depuis trois ans et qu'une part de leurs ressources est constituée de financements publics locaux, il lui demande s'il est dans ses intentions de prévoir une exonération fiscale des associations UFJT dont l'activité principale est de contribuer aux missions de socialisation des jeunes sans générer de profit.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50118

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1597